Daniel Obajtek, Membre de la commission de l'Industrie, de la Recherche et de l'Énergie (ITRE) – ECR

Baya Makboul

Bringing Common Sense Back!

Membre de la commission de l'Industrie, de la Recherche et de l'Énergie (ITRE) depuis les élections européennes de 2024, je suis député européen polonais du parti Droit et Justice (PiS) et membre du groupe des Conservateurs et Réformistes européens (ECR). Avant de siéger au Parlement, j'ai eu l'honneur de diriger Orlen, premier groupe énergétique polonais, de 2018 à 2024. Dans un pays où le charbon représentait encore environ 80 % de la production d'électricité en 2021[1], j'ai appris une chose : **les décisions énergétiques ne se prennent pas sur le papier.** Elles ont des conséquences directes sur les entreprises, les travailleurs et les ménages. C'est de cette expérience industrielle que je tire ma légitimité et mon engagement en faveur d'une transition réaliste, compatible avec la compétitivité industrielle et respectueuse des réalités nationales.

I/ Contexte de la mise à l'agenda

L'Europe industrielle est aujourd'hui à la croisée des chemins : décrochage de compétitivité, insécurité énergétique révélée par la guerre en Ukraine et multiplication des contraintes réglementaires. Les prix industriels du gaz et de l'électricité dans l'Union européenne restent environ deux à quatre fois supérieurs à ceux de ses principaux partenaires commerciaux[2]. Dans ce contexte, l'objectif européen de réduction nette des émissions de 90 % d'ici 2040 soulève des questions essentielles sur l'investissement, l'emploi et le pouvoir d'achat[3].

Je refuse que l'ambition climatique se traduise par l'affaiblissement de notre base productive et la désertification industrielle de régions entières. Pour l'ECR, « Bringing Common Sense Back ! » signifie une transition réaliste, compatible avec la compétitivité industrielle et respectueuse des réalités nationales.

II/ Configuration des négociations

Nous ne rejetons pas la décarbonation : nous refusons qu'elle pénalise notre industrie, fragilise les travailleurs et impose des solutions uniformes sans évaluation suffisante de leurs coûts. La coopération européenne doit produire des résultats concrets, notamment par l'interconnexion et la modernisation des réseaux électriques et gaziers, la diversification des approvisionnements et la réduction des dépendances stratégiques.

Notre ligne de négociation repose sur des études d'impact complètes et chiffrées, la subsidiarité et la neutralité technologique. Nos lignes rouges sont claires : les efforts demandés pour atteindre l'objectif climatique européen de 2040 doivent tenir compte de la situation énergétique et des moyens économiques de chaque État. Nous refusons des obligations identiques pour tous les pays et les sanctions financières automatiques qui y seraient associées.

[1] International Energy Agency (IEA), Poland 2022 : Energy Policy Review, 2022.
[2] Commission européenne, Report on Energy Prices and Costs in Europe, COM(2025) 72 final, 26 février 2025.
[3] Conseil de l'Union européenne, « Objectif climatique pour 2040 : feu vert définitif du Conseil », 5 mars 2026 ; réduction nette de 90 % des émissions par rapport à 1990.

Nous refusons également d'imposer le passage à l'électricité sans tenir compte des capacités de chaque pays, ainsi que tout traitement défavorable au nucléaire.

Nous rechercherons des convergences avec le groupe Patriotes pour l'Europe (PfE), notamment sur la défense du nucléaire, la liberté des États de déterminer leur mix énergétique et la simplification réglementaire. Cette coopération restera ouverte à d'autres délégations partageant nos priorités de compétitivité industrielle et de sécurité d'approvisionnement. Nous pourrons soutenir des investissements européens dans les réseaux et les technologies bas-carbone, à condition de préserver la liberté des États dans le choix des moyens. Une politique énergétique efficace ne peut se construire sans ceux qui en supportent les conséquences.

III/ Perspectives et stratégies

1. Une énergie abordable et une sécurité d'approvisionnement

Sans énergie abordable, il n'y a pas d'industrie compétitive ; sans sécurité énergétique, il n'y a pas de véritable souveraineté. Nous défendons la diversification des approvisionnements, le renforcement des interconnexions et la modernisation des infrastructures. La sécurité énergétique doit être considérée comme un enjeu de puissance et d'indépendance, et non comme un simple paramètre comptable.

2. Une industrie compétitive et des régions protégées

Nous refusons une transition menée sur le papier qui externalise nos émissions en même temps que nos usines et nos emplois. Nous défendons le maintien des quotas gratuits du système ETS pour les industries exposées à la concurrence internationale et nous opposons à l'ETS2 pour les bâtiments et le transport routier, en raison de ses effets indirects potentiels sur les ménages et les coûts de mobilité[4]. Nous contestons également le calendrier de l'interdiction prévue en 2035 de la vente de voitures neuves émettant du CO_2, au regard de ses conséquences industrielles et sociales. La transition ne doit pas faire de la mobilité privée un privilège réservé aux plus aisés, en particulier dans les régions charbonnières et les territoires mal desservis.

3. La souveraineté du mix et des décisions fondées sur les faits

Nous défendons **le droit des États membres de déterminer leur mix énergétique**, conformément à l'article 194, paragraphe 2, du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne[5]. Aucune technologie bas-carbone ne doit être écartée par principe : le nucléaire contribue à la sécurité d'approvisionnement et à la décarbonation. Le nucléaire doit pouvoir bénéficier des financements européens dans des conditions équitables par rapport aux autres technologies bas-carbone et le potentiel des petits réacteurs modulaires doit être examiné. Enfin, nous demandons une simplification réglementaire et une évaluation rigoureuse des conséquences économiques de toute nouvelle mesure, en nous appuyant sur les données scientifiques et les travaux institutionnels, notamment le rapport Draghi. **L'Europe doit choisir : subir le coût de ses décisions ou se donner les moyens de rester une puissance industrielle.**

[4] Commission européenne, direction générale de l'action pour le climat, « ETS2: buildings, road transport and additional sectors », consulté le 24 octobre 2026

[5] Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, article 194, paragraphe 2, reconnaissant le droit des États membres de déterminer leur choix entre différentes sources d'énergie et la structure générale de leur approvisionnement.